

**COMMUNE D'ANNEYRON  
DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JANVIER 2012**

---

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; M. Alexis MORVAN ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX ; M. N'Diaga CISSE, Adjoints ; Mme Colette BARON, Conseillère déléguée ; Mme Danielle BROCHIER ; M. Alain LACROIX ; Mme Françoise RODET-GARCIER ; M. Samuel BARON ; Mme Noëlle CHARRON ; M. Christian CROS ; Mme Michelle GHETTI ; M. Jean-Paul SAVIGNON ; Mme Gwendoline DELHOMME ; M. Yves SANDON ; Mme Mireille GRENIER ; M. Pierre THEZIER ; Mme Odile CHOSSON ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Jeanine PARDANAUD (pouvoir à M. Michel FOMBONNE), Adjointe ; M. Yves CORNILLON (pouvoir à M. Christian CROS), Conseiller municipal.

Absent excusé : Mme Patricia DOMECH, Conseillère municipale.

Secrétaire de séance : M. Alexis MORVAN.

Le Maire ouvre la séance en adressant aux membres de l'Assemblée ses vœux pour la nouvelle année. Le compte rendu de la séance précédente du 15 décembre est ensuite adopté sans observation.

Deux questions non inscrites à l'ordre du jour seront traitées avec l'accord de l'Assemblée au cours de cette séance soit la demande d'attribution d'un fonds de concours par la CCRV et la mutation d'un emploi administratif pour intégrer son titulaire dans le statut de la fonction publique. Le dossier relatif à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du carrefour de l'ancien monument aux morts étant incomplet à ce jour sera abordé lors d'un conseil ultérieur.

## **I. CONDITIONS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

*Rapporteur : Monique BESCOND*

Un travail de remise à plat a été engagé pour rassembler en un seul document toutes les délibérations adoptées depuis 1997 sur les conditions d'accès et de location des salles et équipements publics.

Quinze sites sont concernés y compris celui de l'étang.

En premier lieu il est précisé que les locataires doivent habiter la commune lorsqu'ils souhaitent accéder en qualité de particulier. Les associations y sont classées en catégories bénéficiant de conditions d'accès plus ou moins favorables en fonction de l'activité sociale proposée.

Un chapitre concerne les modalités de réservation des salles, un autre les conditions financières et juridiques (caution – convention – tarification – modalités de règlement).

A noter que les quartiers bénéficient d'une gratuité d'accès.

Outre une meilleure lisibilité, cette nouvelle délibération permet d'apporter quelques mises à jour nécessaires comme par exemple les horaires de mises à disposition.  
L'Assemblée adopte à l'unanimité.

## **II. CARREFOUR DE L'ANCIEN MONUMENT AUX MORTS**

*Rapporteur : Alain GENTHON*

Le réaménagement de ce carrefour programmé en 2012 est à accompagner de l'enfouissement du réseau électrique déployé autour d'un poteau disgracieux.

Le syndicat SDED qui traite ce genre d'opération est en mesure d'apporter à la commune une subvention de 65 %, tout en assurant la maîtrise d'œuvre.

Coût global 26.700 € avec une participation de la ville de 4.968,87 €.

Adopté à l'unanimité.

## **III. ELECTRIFICATION RURALE**

*Rapporteur Monique BESCOND*

Une extension du réseau s'impose au quartier de Coussieux pour la desserte d'une nouvelle construction. L'étude du SDED chiffre la dépense à 8.402,52 € avec une participation communale de 2.340,53 € que le constructeur s'engage à rembourser à la commune.

Adoptée à l'unanimité.

## **IV. OUVERTURE DE DREDITS**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

Pour permettre le fonctionnement de la commune jusqu'au vote du budget en mars le Conseil peut ouvrir des crédits pour les différents programmes d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses du précédent exercice.

L'Assemblée use de cette faculté et poste 122.500 € sur le budget primitif et 10.000 € sur celui d'assainissement.

Adoptée à l'unanimité.

## **V. DEMANDE DE DOTATION PARLEMENTAIRE**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

L'extension du gymnase dont le projet se monte à 130.000 € HT sera transmis à Mme THORAVAL, Députée, afin de solliciter l'action d'une aide au titre de la dotation parlementaire.

Adoptée à l'unanimité.

## **VI. FONDS DE CONCOURS DE LA CCRV**

*Rapporteur : Alain GENTHON et Michel FOMBONNE*

Pour les travaux de reprofilage de la VC 43 entre la D1 et le pont des Percivaux, voirie qui donne accès à la zone industrielle de Rapon, la mairie avait demandé une participation à la Communauté de Communes Rhône Valloire au titre de sa compétence en matière économique.

Les travaux s'étaient élevés à 102.583,22 € HT y compris les surcoûts induits par l'accès à la ZI et le traitement plus lourd de la chaussée.

Dans le cadre de son règlement des fonds de concours, la CCRV accepte de prendre en charge sa part des travaux à hauteur de 24.103 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire est autorisé à signer la convention d'attribution.

## **VII. PERSONNEL COMMUNAL**

*Rapporteur : Alain GENTHON*

- 1) L'agent en charge de l'entretien des salles est en congé maladie de longue durée. Il faut prendre un remplaçant pour cette mission et le Maire suggère de faire appel à un agent en contrat CUI-CAE sur 6 mois, à la fois pour donner une chance à un salarié éloigné de l'emploi et réduire le risque financier pour la ville en cas de retour rapide de l'employé titulaire. Le temps de travail hebdomadaire est limité à 24h.

En réponse à une question de l'Assemblée, le Maire donne quelques explications sur le statut de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire est autorisé à solliciter et signer un contrat aidé par l'Etat.

- 2) Par ailleurs le Maire propose de pérenniser le poste d'agent en contrat d'accompagnement recruté le 1<sup>er</sup> février 2010 du sein du service administratif.

L'Assemblée adopte et ouvre un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe (à l'unanimité).

A cette occasion Mme RODET-GARCIER évoque le caractère ingrat du travail des agents de l'accueil et des qualités particulières dont doivent disposer ces salariés, lesquelles en ont fait preuve à son attention.

## **VIII. COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

*Rapporteur : Monique BESCOND*

Dès 2004, la ville s'est affiliée à cet organisme afin de permettre aux agents communaux de bénéficier d'avantages sociaux.

Le CNAS propose aujourd'hui à ses adhérents une charte dans laquelle sont déclinés les différents partenaires : délégué des élus, délégué du personnel, correspondant local, leurs rôles, les formations qui leurs sont accordées et qui rappelle les valeurs fondamentales du CNAS.

Monique BESCOND remplit le rôle de déléguée des élus et Brigitte BROTTIER à la fois celui de correspondante et de représentante du personnel.

## **IX. MEDIATHEQUE**

*Rapporteur : Delphine MALINS-ALLAIX*

La nouvelle médiathèque, en cours de construction, sera ouverte au public dans le courant de l'été. Afin de lui donner un nom, l'Adjointe propose l'Association de deux noms : Jacques et Aimé BERTRAND. Le premier, écrivain, est originaire d'ANNEYRON et fils du second, ancien directeur d'école et en charge de notre commune pendant près de quatre mandats.

Le Maire se réjouit de pouvoir lier un directeur d'école et un écrivain à l'apprentissage de la lecture et de l'esprit critique que cette médiathèque va permettre de développer au profit de nos concitoyens.

Le nouvel établissement sera dénommé « médiathèque Jacques et Aimé BERTRAND ».

Adoptée à l'unanimité.

## **X. CHEQUES EMPLOI SERVICE**

*Rapporteur : Patricia BOIDIN*

Suite à la demande d'un administré, la Mairie a étudié la possibilité d'adhérer au service du chèque emploi service universel (CESU). Les détenteurs de tels avantages pourraient ainsi régler de cette manière leurs participations aux garderies périscolaires sans frais pour la commune. Ne peuvent être acceptés que les chèques préfinancés.

Accord de l'Assemblée (unanimité) pour l'adhésion à ce service.

## **XI. MARCHES PUBLICS**

A l'issue d'une consultation publique, la mairie a fait l'acquisition d'une lame de déneigement qui équipera le petit tracteur.

Coût 1.990 € TTC